

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

Le treize mai deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 7 mai 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAJET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie HARREAU), Carole ANDRIES, Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Benoît ROSSIGNOL

### DEL2024\_030 : Lecture publique – Mise en place de la gratuité de la bibliothèque municipale

Le Projet culturel scientifique, éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque rédigé en 2023 par la commission culture prévoit une meilleure accessibilité à la bibliothèque municipale.

La gratuité de l'accès à l'emprunt des documents apparaît comme une opportunité majeure pour élargir et diversifier les publics. La gratuité permettrait à la bibliothèque :

- D'être plus accessible en ôtant le rapport financier pour tous les publics et entre les utilisateurs et les agents, apportant une amélioration de l'image du service et de la qualité relationnelle entre les bibliothécaires et les usagers ;
- D'envoyer un message fort de solidarité, en enlevant la barrière symbolique et financière pour les plus modestes et les plus éloignés de la culture, ce qui permettra d'accroître le nombre d'abonnés ;
- De s'affirmer comme un service public essentiel de la lecture, de la culture, de l'information et de la formation ouvert à tous ;
- D'améliorer l'efficacité du service, les inscriptions payantes représentant une charge de travail important en termes de gestion pour les bibliothécaires.

Il est donc proposé d'adopter la gratuité de l'inscription à la bibliothèque municipale de Champagnier à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

À noter que l'inscription demeure indispensable pour emprunter des documents et accéder aux ressources en ligne de la Numothèque et de la Médiathèque départementale de l'Isère.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

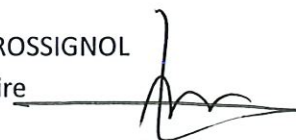
- **D'approuver** la mise en place de la gratuité de l'inscription à la bibliothèque municipale à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION**

Florent CHOLAT  
Maire



Benoît ROSSIGNOL  
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 21 MAI 2024  
Publié le : 21 MAI 2024